

L'info du GDS

Ensemble pour assurer la sécurité sanitaire



L'équipe du GDS Picardie évolue !

Originaire de la côte d'Opale, **Lisa RAULT** a rejoint le **site de la Somme** fin avril 2023 en tant que conseillère sanitaire. Titulaire d'une licence de conseil en élevage et précédemment salariée agricole en élevage de vaches et brebis laitières, elle aura pour principales missions la gestion de la paratuberculose et des maladies abortives.



Concours photos 2023

Le GDS Picardie, vous propose cette année encore, un concours photo. Le thème choisi est :

Le bonheur est dans le pré !

C'est l'occasion de mettre vos animaux à l'honneur, envoyez-nous votre photo favorite par mail à l'adresse suivante : gdspicardie@reseaugds.com

Les photos sont à nous transmettre **avant le 10/08**, accompagnées de votre numéro de cheptel. Elles seront présentées sur le stand du GDS **le 27/08 à Beauvoir à Campagne en fête** et à la **Foire de la Capelle le 03/09**.

Venez nous retrouver sur nos stands et voter pour votre photo préférée à cette occasion. De nombreux lots sont à gagner !



Autopsies : en ferme ou à l'équarrissage

Les autopsies sont parfois indispensables pour connaître la cause de la mort soudaine et inexpliquée d'un animal de votre cheptel.

Pour rappel, **la réalisation des autopsies est à privilégier sur votre exploitation**, par votre vétérinaire sanitaire. Plus l'autopsie est réalisée tôt, plus les conclusions seront fiables. Le cadavre doit être recousu par votre vétérinaire avec les déchets à l'intérieur pour qu'il puisse être enlevé par ATEMAX. Si l'autopsie en ferme n'est pas réalisable, elle peut être réalisée directement au centre ATEMAX par un autre vétérinaire. Dans ce cas, **vous devez impérativement faire la demande d'autopsie auprès de votre GDS qui se chargera de faire la demande d'enlèvement**. Le coût de l'autopsie est à la charge de l'éleveur mais le GDS prend en charge les frais de mise à disposition des cadavres pour les éleveurs adhérents.

Parasites externes au pâturage



Les parasites externes au pâturage peuvent être responsables de maladies et de pertes économiques importantes chez les ruminants. Il est impératif qu'ils soient gérés et maîtrisés.

Les mouches (très fréquentes) peuvent être responsables de **kératoconjunctivites infectieuses** ou de **mammites**. Elles occasionnent des gênes pour les animaux, une perte de production (laitière ou viande), et parfois une baisse de fertilité. Certaines mouches (ou taons) peuvent transmettre la **Besnoitiose**, le **varron**, ainsi que des **myiases** (veaux, ovins et caprins).

Les moucheron (culicoïdes) transmettent quant à eux, la **FCO** ou le **virus de Schmallenberg**, responsable d'avortements ou de malformations chez les nouveaux nés.

Enfin les tiques, peuvent transmettre plusieurs maladies comme la **piroplasmose**, l'**anaplasmose**, la **maladie de Lyme** (zoonose), l'**ehrlichiose** etc.

Pour les ovins et caprins, les principaux parasites sont les poux broyeurs, la gale, et les mouches à myiases.

Afin de lutter contre ces parasites, plusieurs solutions existent (insecticides ou acaricides).

Rapprochez vous de votre cabinet vétérinaire pour plus d'informations.



Pour réaliser une **demande d'autopsie**, contactez les numéros suivants :

- Pour les sites 60 et 80 : 03 22 89 39 90
- Pour le site 02 : 03 23 22 50 92

Offres de la filiale 4D Services

La filiale des GDS des Hauts-de-France - 4D Services - vous propose tout au long de l'année des offres et des tarifs négociés sur des produits et services de **dératisation**, de **désinfection** et occasionnellement de la **vente de matériel d'élevage**.

Vous pouvez consulter les offres sur les produits de dératisation sur le site internet GDS Hauts-de-France.

Une opération **niches à veaux** et **bacs d'équarrissage** est également en cours : les offres sont réactualisées au fur-et-à-mesure.



Consultez la page [4D Services - Actualité - GDS Hauts de France](#) pour plus d'informations ou contactez le **03.21.60.48.94**.

Formations à venir en Picardie !

Dès l'automne 2023, le GDS Picardie souhaite vous proposer des formations sur des thèmes proches de vos problématiques terrain. Pour déployer au mieux ces formations, nous avons besoin de votre retour :

- **Formation « Je protège la santé de mon troupeau : j'applique la biosécurité »**

Une des pathologies suivantes sera traitée lors de la formation : paratuberculose, maladies abortives ou maladies respiratoires

- **Formation « Eleveur infirmier »**

New!

- **Formation « Santé du veau : de la préparation du vêlage au sevrage »**

Si vous êtes d'ores et déjà intéressé par une ou plusieurs de ces formations, faites le nous savoir par mail à l'adresse gdspicardie@reseaugds.com.

Cela nous permettra de constituer **des groupes de formation proches de chez vous**.

Formation " Je protège la santé de mon troupeau : j'applique la biosécurité appliquée aux avortements" réalisée dans l'Oise en janvier.



Pas de stress pour les veaux !

Un nouveau-né, pour être apte à se défendre contre les multiples pathogènes rencontrés, doit pouvoir avoir accès à un **colostrum** riche en matières grasses et en protéines, mais surtout en quantité suffisante (référez-vous à l'article paru dans le numéro 9 de l'Info du GDS).

Le **confort** du veau, joue aussi un rôle essentiel, il contribue à favoriser une réponse immunitaire en cas d'agression, là où l'inconfort diminue les moyens de défenses.

Mis à part la séparation avec sa mère, le premier **stress** subi par le veau est **thermique**, car durant les premières heures de vie, la zone de confort thermique du veau est située au-delà de 20°C. Après quelques jours, celle-ci évoluera pour atteindre 10-20°C.

Le veau est donc très sensible à son environnement thermique ! Pour le garder au chaud et au sec, il faut éviter le contact direct avec le sol et limiter l'humidité de la litière.

Astuce



Mettez-vous à genoux dans la case et voyez si vous vous relevez avec le pantalon sec !



Rappel : Certificats de rassemblements de bovins

Les certificats sanitaires doivent être signés par le GDS et/ou la DDPP. Pour nous permettre de vous les renvoyer à temps, nous vous rappelons que les documents doivent arriver au GDS, au **plus tard 8 jours avant le début de l'exposition**.

En espérant vous compter encore nombreux pour les prochains rassemblements !

Site de l'Aisne

Zone d'Activités du griffon
CS 10 685
02007 Barenton-Bugny Cedex

Tél : 03 23 22 50 92

Site de l'Oise

Rue Frère Gagne BP 40463
60021 Beauvais Cedex

Tél : 03 44 11 44 13

Site de la Somme

19 bis rue Alexandre Dumas
80096 Amiens Cedex 3

Tél : 03 22 89 39 90



gdspicardie@reseaugds.com



GDS Picardie